

## Calendrier pour l'élection des chefs de file régionaux – mars 2009

### Début décembre :

Lancement de l'information sur le calendrier et les modalités des élections internes visant à désigner les chefs de file de notre Mouvement aux élections régionales avec inscription du processus d'élection à l'ordre du jour des comités départementaux, courrier aux parlementaires et valorisation sur le site Internet national.

Les candidatures seront disponibles sur le site Internet au fur et à mesure de leur manifestation. Elles doivent parvenir auprès du Président de la Commission d'organisation et de contrôle des opérations électorales - 55, rue La Boétie - 75008 Paris par lettre recommandée avec la charte régionale signée.

Les candidats peuvent faire parvenir à leur frais une demande de parrainage par courrier aux membres des comités départementaux par l'intermédiaire des secrétaires départementaux, sous le contrôle du chargé de mission régional. Aucun fichier ne sera directement transmis.

### Début janvier :

Envoi par le siège national des bulletins officiels de parrainage aux membres des comités départementaux de chaque région.

### Lundi 26 janvier midi :

**Date limite de réception des parrainages auprès du Président de la Commission d'organisation et de contrôle des opérations électorales.**

### Semaine du 26 janvier :

Vérification et comptage des parrainages par la commission d'organisation et de contrôle des opérations électorales des candidatures.

### Lundi 2 février :

Publication de la liste des candidats ayant satisfaits aux conditions lors d'une réunion au siège en leur présence et ouverture de la campagne officielle.

### Semaine du 2 février:

**Les candidats devront faire parvenir leur profession de foi destinée à l'envoi par le siège national, à l'ensemble des adhérents concernés par le vote.**

### Du 2 février au 15 mars : Campagne officielle

Organisation par les chargés de mission en liaison avec les Secrétaires Départementaux de réunions avec l'ensemble des candidats (une réunion régionale minimum).

Un animateur sera désigné par le chargé de mission pour encadrer le bon déroulement de ces débats.

### Fin février :

Envoi d'un magazine de l'Union, sous enveloppe, aux adhérents avec les professions de foi regroupées dans un cahier régional.

Il sera accompagné des codes et d'une notice détaillée concernant la procédure de vote.

### 16 - 22 mars :

Vote Internet des adhérents entre le lundi 16 à 8h et le dimanche 22 à 15h, avec ouverture des permanences le week-end des 21 et 22 mars. (Hors Alsace et Corse dont les présidents sortants sont membres de notre mouvement et dont le scrutin aura lieu ultérieurement).

A l'issue, proclamation des chefs de file élus.